L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 25 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 21 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 18 mars—1 an

DEMANDES.

Demande de cuisinière.

Une bonne cuisinière trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 94, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

22 sept

A VENDRE.

MEILLEURE Gasoline de stove à 10c. le gallon, livrée. J. J. Paquette, 106 rue Camp. Téléphone 76. Ordres par la poste franco de port. Anciennement rue de Chartres. 15sept 1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Quong Wah vs Tim Donovan.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 19,677—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à ressorts à quatre roues.
Un cheval.
Un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FASSENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 sept—23 28—3 oct

Léon Joubert vs Rose ou Rosie Nonbenky.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 15,294—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Robt. H. Marr, Jr, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan publique, à mon entrepôt rue Royale No 95, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un Piano et un tabouret, tabac à fumer, cigares, pipes, crayons, jarres en verre, vitrines, comptoirs, nattes, tapis et un lot de meubles de maison, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 sept - 22 29—oct 3

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme A. B. Lancaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,818—Division B—Attendu que W. B. Lancaster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme A. B. Lancaster, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de Marie Long.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,617—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary O. Boleseau, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de Henry Heiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Heiner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, G effier.
16 sept—16 20 25

Succession de Marie Florence, femme de Lisier Ponech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,799—Division C—Attendu que Emma Bordas femme de Mathias Renter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Florence, femme de Lisier Ponech, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 sept—23 27—2 oct

Succession de Philomène Marius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,729—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 sept—22 27—1er oct

Succession de Peter (ou Pierre) Lamia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,541—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Lerre exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 sept—24 29—oct 3

Succession de James E. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B—Attendu que Nettie Gonzales, veuve de James E. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James E. May, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,770—Division B. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire de tif dans la succession de John Henry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 sept—16 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Spori vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,259—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Spori syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,701—Division C—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. K. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.

Nile-Orléans, 28 août 1891
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—30 sept 25—14 oct

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
24 déc 90—1 an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 SEPTEMBRE—CLASSE No 326
Tirage à 4 heures P. M.

9	19	73	1	47	33	40	12	30	7	71	38

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Ce 24 septembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000......	100,000
1 Lot de..	50,000......	50,000
1 Lot de..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de.. $300, ...	30,000
100 Lots de.. $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....	$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance qu'un lot annoncé.

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)
Washington, D. C., 9 Juin 1887

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. Le dernier de cette association dont la seule valeur qui restât, alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lollreton, fondé de pouvoirs (assignee) de M. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveaux dividendes aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency

M. Armstein,	A. M. Agalsela,
F. Alpuente,	A. Alnistor,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Baghi & Co.,	Dr. I. Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.,
B. Benjamin & Co.,	A. Bodanil & Co.,
Louis Balleo,	Barder & De Smet,
L. Bebelet,	P. Belden,
J. Brandon,	F. Bres,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	E. Beltran,
O. Barbe,	B. E. Barlindo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Boser,
Jean Ballenole,	J. A. Bordonat,
Samuel Bandera,	Gomagoria & Lamber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadis Couturie,	P. Caro,
Lacy Curtis,	François Carrere,
Orcele Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Ceniou,	E. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
Y. H. Chipot,	Herman Ourtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lanauxero,
Mme Louis De Gaile,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
F. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Buiser Hart & Co.
Dominique Duax,	George Degas,
O. Dronet,	G. M. Dol,
A. Dumestre,	M. T. Duerue,
Devaliler & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Fiesge,
F. H. Fisline,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusioh,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. H. Frank,	M. Fallaz,
Gustave Fuesté,	E. U. Feinour,
Falber & Gossenheim,	G. R. Finalar,
Mme Gast. Fournade,	Joseph Gueugheimer
Joseph Gatsinger,	Generelly & Allen,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Gaidel,
E. J. Hamilton,	Herman A Vignes,
J. M. Houane & Co.,	George Howe M. D.,
Mme Anna Hill,	E. Herreo,
O. O. Holts,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imoen Ayoock & Co
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenard & Co,	J. M. Justinal,
B. Jabreau,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
D. E. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	E. Laplace,
M. Lemaseu,	E. Leyniaseo,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer
Labouisse & Dohla,	Mme J. B. Leprete, Sur
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montense & Co.,	Charles Masson,
A. J. Montein,	J. Mendia,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Mason,	O. M. Mangia,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Maesten, Succ. de Philip McCabe,	J. Manaud,
Lucien Malle,	T. Moreau,
A. May,	Orville Marigny,
Dr A. Mercier,	V. Malghan,
Michael Meilleur,	H. Marks,
Morton & Bell,	Sarellia Mivette,
A. Olivier & Co,	Frank Oberhauser,
S. Pablo,	M. D. Ogden, executeur,
Mme Anna Perigne,	B. F. Parmly, agent,
A. Petit,	Pritchard & Beekham,
H. Podarre,	Perkins, Swenson & Co
A. Pallacie,	S. B. Packard,
P. Pons,	E. Piffes,
A. Quintte Fils,	Planters Cotton Press
E. Roger & Co.,	E. Rabasse,
J. Strens,	J. Reviere,
J. H. Sarralis,	Mme Anna Sarms,
G. Schmidt,	William Sweets,
Strauss,	Southern Ramie Cultur. Assn.
E. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Soot,	H. F. Sieruken,
Smith & Go,	Schneider & Zuberbier
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Symart,	S. Seebery,
J. H. Sackari Schaller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Soublet,
Mme M. B.,	O. E. Singleton,
E. F. Schmiscdore,	Alfred Shaw,
H. N. Soria,	P. Samsseuth,
Nicholas Th,	E. A. Terrebonne,
A. Tesson,	S. M. Todd & Co
[illegible] M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vigeaud,
Philip Veillerie,	François Voiris,
Phine Wagner,	Adolf Wess,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
S. Wagener,	S. E. W. Itt,
E. Zell & Co.	M. A. S[illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerct.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochablave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Frerct.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynès et Dauphine.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 2 grands réfrigérateurs de bière, 200 pieds (tuyaux de brasseurs) An-ai un grand lot de robinets "self vent" de Walker, (robinets en cuivre), brass cocks, pressoirs patentés de limons, thermomètres, saccharomètres, Columbia cork pullers, lever stoppers, rubber rings, etc.

Aussi un lot de comptes ouverts.

TOUTES MARCHANDISES NOUVELLES.

Adolph Meitel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,518.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 5 octobre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

Les articles sus-mentionnés et autres, selon un inventaire enregistré

Aussi un lot de comptes courants.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 sept—24 29—5 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.

N. E. Baumgarden vs. H. L. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet No 98 (vieux numéro) compris entre les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 126; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages et appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de partage entre la veuve et les héritiers de Lawrence Kenney, passé pardevant J. J. Woolfe, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44; lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de façade rue Julie sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges, dans les terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions. Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,100, le montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et $ 000 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothécaire non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque en sus de la somme de $3,850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25 sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,570—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les deux consistant de machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace située dans le Premier District, entre bornés par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julie, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan conforme au plan de J. A. d'Hemécourt, certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit.

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 4, et cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, deux pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5; et cent vingt deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces, quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur une ligne sur le terrain No 8, et cent vingt-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 8 mesure environ vingt quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt deux pieds, onze pouces et sur une ligne sur la ligne du terrain No 7, et cent vingt-trois pieds et six pouces sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt quatre pieds, huit pouces et cinq lignes de façade rues Fulton et Front; cent vingt-trois pieds, deux pouces et deux lignes de façade rue Julie, et cent vingt trois pieds, six pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions. Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050 00 (intérêts inclus) qui sont les coupons de bons émis par la compagnie défenderesse; et 5,00 honoraires d'avocat sur le montant des bons et coupons en litige, l'acquéreur assumant un montant égal à son en-coupons, chèques attachés aux bons comme suit: $1,050 échéant le 15 octobre 1891, $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 octobre 1892, $1,050 payable le 15 avril 1893, $1,050 payable le 15 octobre 1893, $1,050 payables le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895, et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 15 avril 1889, payable six ans après date garantie par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889; 25 pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Commune et Canal. Lequel lot est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet par les profondeurs suivantes, à savoir: cent pieds sept pouces sur la côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et à une largeur de dix-huit pieds trois pouces dans le fond sur une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les autres.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Brownlie W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
14 sept—14 21 28—oct 5 12 17

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvel. Orléans, Lne. 8 nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Dame Pauline Jacquet épouse de Joseph Estrade.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: No 60 rue Bienville—MERCREDI, 30 septembre 1891, il sera vendu, à 10 heures du matin sur les lieux rue Gênois, entre Commune et Gravier.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1891.

12 vaches laitières, 2 chevaux, charrette à lait, wagon buggy, barnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—Un lot de meubles meublant.

Conditions. Comptant sur les lieux.
19 sept—19, 24, 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alexander Seligman vs. Mme Augustin Bordes, femme de Lisier Ponech.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 33,578—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés et étant dans le 3ème District de cette ville, désignés par les Nos un à cinq inclusivement de l'îlet No cinq, lequel est borné par les rues Craps, Grands-Hommes et Lisardi et la propriété de Mme L'Hermitage, conformément à un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé en l'étude de A. B. Philips, notaire, comme plan No 30 du livre de plans No 7; les dits lots de terre mesurent, au pied américain, comme suit: Les lots un, deux et trois se touchent, ayant chacun trente pieds de face à la rue Grands-Hommes sur cent-vingt-sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'angle de la rue Lizardi. Le lot No quatre a trente six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Grands-Hommes, sur cent-cinquante pieds onze pouces et ligne et demie de profondeur et vingt-six pieds six pouces et cinq lignes dans le fond et le lot No cinq, trente et un pieds, onze pouces et seize lignes de face à la rue Lizardi sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, désigné par le numéro Cinq situé dans le carré borné maintenant par la rue Prevost de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Calliope (anciennement Louisa) Tchoupitoulas et Gaiennie. le dit lot mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et trois lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro six, et vingt sept pieds de large dans le fond sur une allée cinq pieds de large en commun aux dits lots et autres qui font face toute mesure américaine, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la Seconde Municipalité de cette ville daté le 16 avril 1841 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire.

Ensemble avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. Comptant pour payer et satisfaire à la réclamation du demandeur à savoir: la somme de cinq cent soixante piastres montant de contributions sur les dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur chacune des quatre appels annuels pour contributions de $140 Co, à partir de la date de l'appel, les appels ayant été faits le 1er février de chaque année, de 1887 à 1890, inclusivement, et les frais et charges de procédure et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé sous la charte et les lois de la banque, savoir: la somme de quatre mille neuf cent piastres et l'acquéreur assume à toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et les lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—6 13 20 24 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs. Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,487—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, désigné comme lot Cinq, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, a une ligne vingt sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière du lot Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière dans le Cinquième District.

Thomas Pickles vs. Algiers and Gretna Railway Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,731—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, dépendances, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Seguin et Delaronde, désigné par le lot No Un sur un plan déposé à l'étude de Sélim Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant cent pieds de face sur quarante pieds de profondeur, mesure américaine, ... une ligne droite ... au fleuve Mississippi ...

Etant la même propriété acquise par les défendeurs par achat de Manuel Abascal, par acte pardevant Samuel Flowers, notaire, le 4 avril 1889, titre enregistré C. O. Book 119, folio 8.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 sept—21 22 29—oct 6 13 20 24

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville acheté de F. O. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Mithas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Ma y Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1890 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nile Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 18 0, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs. Mme M. J. Schreiber, tutrice natu elle, et autres, No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 16 mars 1870 et son amendement comme "Un Acte pour la révision des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque, titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auquel la vente dont il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 209, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Pendleton, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Clampe, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Douze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.
Une copie exacte, bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un élégant cottage en briques, No 154 rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Paul Detéry.

No 33,734.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 8 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 100, borné par les rues **Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne,** mesurant, conformément au titre du défunt, au pied français, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 131 pieds 8 pouces sur la ligne du côté gauche touchant à la propriété de M. Bourg, et sur la ligne du côté droit touchant à la propriété d'Hélène Lepage, une première profondeur d'environ 80 pieds, c'est-à-dire jusqu'à une bâtisse en briques qui sert de cuisine et qui est comprise dans le lot devant être maintenant vendu, puis ouvrant à angle droit de 9 pieds 6 pouces qui donne au dit lot à cette première profondeur une largeur de 35 pieds, et au point de cette largeur aussi touchant la propriété d'Hélène Lepage, le dit lot a une seconde profondeur de 51 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 35 pieds de largeur sur la ligne contiguë à la propriété de **M. Labadie;** et conformément au dit plan fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, en date du 14 septembre 1891, le dit lot commence à une distance de 125 pieds 9 pouces (pied américain) de l'encoignure des rues **Remparts et Hôpital,** et mesure (au pied américain) 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue **Hôpital,** sur 140 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue **Remparts,** 93 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la première profondeur sur la ligne de côté vers la rue **Bourgogne,** puis s'ouvrant à un angle droit de 9 pieds 0 pouce et 5 lignes, puis sur une seconde profondeur sur une ligne courant à angle droit, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes, et 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 154 rue **Hôpital.**

Les améliorations comprennent un élégant cottage en briques avec 5 chambres, une cuisine en briques avec 4 chambres, cour, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans au gré de l'acquéreur divisé en billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant de la portion à crédit et la transfert de la police au créancier des dits billets. L'acte doit contenir les clauses de paiement de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses dans l'acte de vente. L'acquéreur est requis de déposer avec les encanteurs 10 pour cent au moment de l'adjudication, les vendeurs paieront toutes les taxes d'Etat et de ville et de pavage échues, incluant l'année 1891 et garderont possession de la dite propriété sans charge pendant quinze jours après le passage du dit acte de vente.

Acte de vente par devant Chas. T. Soniat notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 sept—16 19 26—oct 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

—DANS LE—

SIXIÈME DISTRICT.

Avenue Peters, entre l'avenue St-Charles et la rue Jennet. Cottage élégant élevé de terre.

Au coin des rues Octavie et Jennet. Cottage élevé de terre.

Au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée. Grand terrain vague.

Moitié indivise des **Dix-sept** terrains formant le coin des rues **Joseph et Colisée; Perrier et Joseph; et Arabella et Colisée.**

PAUL J. CHRISTIAN
—VS.—
SES CRÉANCIERS.

No 30 446—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 8 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juillet 1891, dans la susdite faillite, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Six ème District de cette ville, ci-devant compris dans cette partie de la paroisse Jefferson connue comme Rickerville et faisant partie d'un certain carré d'îlet borné par l'avenue St-Charles, Peters, de Jennet, et Octavie, désigné comme carré No cinquante trois sur un plan de Benjamin Buisson et de William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph A. Beard, ancien notaire en cette ville; la dite portion de terre est désignée sur un plan de ... comme lot ... acte de vente pardevant Sélim Magner, ancien notaire en cette ville, par ... mesurant ... pieds de façade avenue Peters, sur une profondeur et façade sur la rue Jennet de cent cinquante pieds entre lignes parallèles et égales. Lequel dit morceau de terre décrit ci-dessus fut acquis par le dit Paul J. Christian par achat de Miss Mary A. May par acte pardevant Sélim Magner, notaire, le 29 avril 1869. Les améliorations comprennent un cottage élégant élevé de terre et à distance de la rue, avant—chambres, une autre belle bâtisse à deux étages à l'arrière ayant—chambres, citernes, puits, orangers et autres arbres fruitiers, jardin, etc., etc.

2. Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé, gisant et s'étendant dans le sixième District de cette ville (anciennement dans la paroisse Jefferson, dans la ville de Jefferson), dans le carré borné par les Avenues Peters et St Charles, et les rues Octavie et Jennet, désigné comme le carré No cinquante trois sur le plan susdit de Rickerville, dressé par J. Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849, déposé ... et désigné comme lettre D, sur un plan du dit carré fait par C. G. de Lisle, le 16 mars 1869 et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte pardevant Sélim Magner en cette ville le 19 avril 1869 ... mesure 120 pieds rue **Jennet,** sur 127 pieds de profondeur et façade rue **Octavie,** entre lignes parallèles formant le coin des rues **Jennet et Octavie.**

Cette propriété est la même acquise par Philippe Brown, par acte pardevant E. Bouny, notaire, le 28 décembre 1882.

Les améliorations comprennent deux bâtisses élevées en bois, ... chacune ayant deux chambres, un puits, une citerne, etc.

3° Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, ci-devant ville de Jefferson, paroisse de Jefferson dans le carré No ... désigné par le dit plan ... borné par l'avenue Napoléon et les rues Plaquemines (maintenant Colisée), Berlin et Chestnut, ... sur un plan de Paul E. Théard, en date du 31 mai 1858, et annexé à un acte de même date entre la ville de la Nouvelle-Orléans et Mme Wilson, passé pardevant Octave de Armas ... notaire ..., ... avenue Napoléon, sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles, et il forme le coin de l'**avenue Napoléon** et de la rue **Colisée ou Plaquemines,** et est composé de ces morceaux de terre désignés sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, à la date du 31 mars 1868, déposé en l'étude du dit Bouny pour qu'on s'y réfère comme terrains 7 et 8 sur cette façade du terrain 9 à l'arrière.

Cette propriété fut acquise par Paul J. Christian par acte, de William T. Robson, par acte passé pardevant Thos. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

4° La moitié indivise et intérêt dans les dix-sept terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville (anciennement la paroisse Jefferson) Etat, dans ce qui est communément appelé "Burtheville," dans le carré borné par les rues **Arabella, Joseph, Colisée et Plaquemines,** et **Perrier,** lequel est désigné par le numéro quarante-deux, sur un plan de F. N. Tourné, sous la date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement, desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain Un formant le coin des rues **Joseph** et **Colisée** ou **Plaquemines;** et le terrain numéro Dix, le coin des rues **Joseph** et **Perrier.** Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement se touchent tous et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Arabella,** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le terrain vingt formant le coin des rues **Arabella** et **Colisée** ou **Plaquemines,** laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas. M. Cresson, par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 1ème jour d'août 1869.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 19 26 oct 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 8 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, en dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
sept—9 19 26 oct 3 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Espagne.

Succession de Gustave J. Heinrich, décédé.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la Commercial place, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. **Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District** pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 21 septembre 1891, Dossier No 30,722, pour le compte de la succession de Gustave J. Heinrich, décédé, à l'encan, il sera vendu.—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Nord Remparts et l'avenue Washington mesurant 25 pieds de face à la rue Espagne sur 145 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois** connu comme le No 115 rue Espagne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera aussi les taxes pour l'année 1891
22 sept—22 27—oct 4 11 18 24

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE RIVERAIN

En face des forts chargements de navires

Rues Water et Tchoupitoulas,
Entre les Rues
Soraparu et Première.

Cæsar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le **lot de terre** avec le droit de batture, s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Soraparu et Première, désigné par la lettre D et mesurant 46 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 5 pouces de face à la rue Water, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté à proximité du lot C et la plus rapprochée de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes de l'autre ligne de côté à côté de la plus rapprochée de la rue Soraparu, tous pieds mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance du prix de vente à un et deux ans de crédit, en paiements égaux garantis par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause usuelle des honoraires d'avocat en cas de procédures légales, l'acquéreur assumant au-dessus du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les **années 1890 et 1891** et de posera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, Esq., notaire.
20 sept—20 27—oct 4 11 18 24

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Agréable Cottage Résidence,
Rue Nouvelle Orléans,
Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odile Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No. 33,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Orléans, Prosper, Nonveau St Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hemecourt, voyer, le 20 novembre 1875, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St Avide) et ayant 16 pieds de large dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
5 sept—5 12 25—oct 3 10

WHITNEY NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2 195 549 76
Surtirages		1,798 75
Bons des Etats Unis, valeur au pair.............		600,000 00
Prime sur les bons aux dits.............		110 000 00
Autres actions		100 00
Meubles et installations		3,067 00
Fonds de rédemption cinq pour cent		15,000 00
Prêts sur demande	276 851 03	
Echange	361 056 15	
Comptant, y compris des chèques sur d'autres banques	1 324,07 86	1 961,965 44
Total.............		$4 890,470 95

PASSIF.

Capital action		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté à $575,000)		300,000 00
Profits indivis		23,500 09
Dividendes non payés		16,400 00
Circulation		360,000 00
Dépôts	$2,950 791 16	
Dus par des banques et banquiers	839 759 70	3,790,570 86
Total.............		$4 890 470 95

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice Président.
J. M. PAGAUD JR., Caissier.
3 janv—1 f

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1891.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1891.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 20 juin 1891 au 31 janvier 1892.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Un beau et complet stock de Bottes et Souliers.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs, le VENDREDI 25 sept. 1891, à leur salle d'encan, No 86 rue Canal commençant à midi, sera vendu sans limite ni réserve.

Un très grand assortiment de **Bottes et Souliers** convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 25 sept—

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Ferme de choix d'un bon rapport
Au Old Fort Bayou, Ocean Springs, Miss.

Deux grands carrés d'îlets de terre bien remplis et attrayants

Sur l'Avenue Peters, et

CINQ LOTS de TERRE de VALEUR

Coin de l'Avenue Peters et de la rue Long.

Améliorés par une jolie résidence en bois à deux étages, bâtisses pour écurie, pavillons, etc.

SUCCESSION DE LOUIS ROQUEVERT.

No 32,558.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur.—Bureau 150 rue de la Commune—Le MERCREDI, 27 octobre 1891 à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'enchère publique, comme suit:

1° **Cinq certains lots de terre,** avec les améliorations, etc., s'y trouvant, dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Long. Les améliorations sur les dits lots comprennent une belle et agréable résidence en bois à deux étages, grande écurie pour dix et autres bâtisses.

2° **Six lots de terre de valeur** avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans le même carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, situés à l'arrière de la dite propriété, et désignés par les Nos de 11 à 16 inclusivement et mesurant ensemble, 182 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 11 formant le coin des rues Valmont et Long.

3° **Ce carré d'îlet de terre de valeur, élevé et attrayant,** dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters et les rues St George, Long et Octavie, désigné comme carré d'îlet No 71, sur un plan original de Rickerville. Le dit carré d'îlet mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds de face à la rue St George, 302 pieds 0 pouces et 7 lignes de face à la rue Octavie, et 270 pieds de face à la rue Long.

4° **Cet îlet de terre de choix et désirable,** dans le Sixième district de cette ville désigné comme îlet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters, 304 pieds 8 pouces de face à la rue Valmont, 277 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Long et 193 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Breslau.

5° **Cette résidence de valeur et propriété de ferme,** connue comme la "Bradford Garden," sur le Bayou Old Fort, à Ocean Springs, Miss., comprenant toute cette portion ou ces ou pièce de terre, située se trouvant et étant dans le comté de Jackson, Etat du Mississippi et comprenant le quart S. E. du quart N. E. de la section 18 dans le township 7 S., range 8, W.

Les améliorations consistent en une jolie résidence, les dépendances nécessaires, de nombreux arbres fruitiers, produisant un beau revenu.

Conditions de la vente—Comptant.

Actes de vente par devant E. H. Downing notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication, pour lier la vente.
19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie et Argenterie.

MEUBLES

Antiques et Modernes.

Succession de Mme Marie Louise Roman, veuve de P. S. Roman.

No 31,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 29 septembre 1891, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus Division A, actuellement absent sur un congé daté le 11 septembre 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, au local No 298 rue du Camp, entre Julie et St Joseph—

Bijouterie, Argenterie magnifiques Meubles antiques et modernes de salon de chambres à coucher, de salle à manger et de cuisine en bois de choix et solides, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
17 sept—17 18 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES.

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat,

—Et—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES.

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp,

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 Sept. 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891 et signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite à savoir

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne de chaque côté et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre F sur un plan de H. W. Reynolds ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé par-devant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois,** Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situés dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée latérale ainsi qu'une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre G, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois,** No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart, actuellement le carré 210, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurant respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds; le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Forshey, voyer, déposé en l'étude de U. C. Ladreyere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois, ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois,** No 103 rue Dufossat, adjacent à la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent, et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui sans cesse prend de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer; et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an; le tout à l'option des acquéreurs; la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de ventes. Les assurances devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets; et l'acquéreur payant, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 août—22 29—5 12 19 26 sept

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN..............................	$12 00
SIX MOIS..........................	6 00
TROIS MOIS......................	3 00
UN MOIS...........................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN..............................	$3 00
SIX MOIS..........................	1 50
QUATRE MOIS....................	1 00
UN MOIS...........................	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73